

■ **Didier Christin**, à Yvonand, installations électriques, de téléphones et de réseaux informatiques, en faillite (FOSC du 11.12.2002, p. 14). Par décision du 16 septembre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a prononcé la révocation de la faillite du titulaire. L'inscription est rétablie comme ci-devant (FOSC du 19.6.2000, p. 4121).

Journal no 9092 du 30.09.2003
(01201680 / CH-550.1.004.649-4)